

DOCUMENT D'INFORMATION POUR L'ÉLABORATION DES FICHES OPÉRATOIRES SELON LE MODÈLE DE L'AAA

Le présent document d'information a pour but d'aider les exploitants et les responsables à réaliser des fiches opératoires selon le modèle de l'AAA. La procédure décrite pour l'élaboration des fiches opératoires n'est pas prescrite par la loi, d'autres approches sont donc possibles.

La fiche opératoire est un document contenant les **principales informations** sur les situations dangereuses, les mesures de prévention et les règles de comportement en rapport avec les activités, les méthodes de travail, les véhicules, les équipements de travail, les agents biologiques ou les substances dangereuses.

Il convient en outre de décrire les **règles de comportement** en cas de pannes, d'accidents ainsi que les consignes de premiers secours et de maintenance/élimination. Les **indications spécifiques des fabricants** dans les modes d'emploi (travaux de préparation et de maintenance, dépannage, ...) et les fiches de données de sécurité doivent également être prises en compte.

Les fiches opératoires peuvent servir de **base aux instructions** et devraient être mises à disposition des assurés sur leur lieu de travail, afin qu'ils puissent les consulter à tout moment.

Outre les fiches opératoires, il existe encore des **instructions spécifiques** telles que les plans de sauvetage, les consignes de protection incendie, les plans d'alerte ou les plans en cas de catastrophe.

Les **situations dangereuses** sont en partie très **spécifiques à l'exploitation**. Les **situations dangereuses spécifiques** ne peuvent être déterminées que dans l'exploitation concernée et les fiches opératoires doivent donc être adaptées aux **exigences de l'entreprise**.

Si des questions plus approfondies subsistent dans l'exploitation et qu'elles ne peuvent pas être traitées définitivement en interne, n'hésitez pas à vous adresser au Service Prévention de l'AAA.

Contact : Tél. : (+352) 26 19 15 - 2201
E-Mail : prevention.aaa@secu.lu
Web : aaa.lu/prevention

Exploitation :	Fiche opératoire	
Poste de travail :		
Responsable :		
Signature	Date	<i>Quelle activité ? Quel processus de travail ? Quelle machine ? Quelle substance dangereuse ?</i>

Situations dangereuses dues à

Quelles situations dangereuses peuvent être causées par

- *l'activité,*
- *le processus de travail,*
- *la machine (véhicules, équipements de travail, ...),*
- *la substance dangereuse, etc.*

Espace pour picto-grammes

Mesures de prévention et règles de conduite

- *A quoi faut-il faire attention avant l'activité, la mise en service, la manipulation (p. ex. indications du fabricant, fiches de données de sécurité, ...) ?*
- *A quoi faut-il faire attention pendant l'activité/l'exploitation ?*
- *Quels équipements de protection individuelle doivent être portés ?*
- *Des instructions spécifiques et/ou des autorisations de travail sont-elles nécessaires ?*

Espace pour pictogrammes

Comportement en cas d'incidents

- *Quels incidents peuvent survenir ?*
- *Qui doit être informé en cas d'incident ?*
- *Qui est responsable de la résolution des incidents ?*

Comportement en cas d'accident – Premiers secours



Appel d'urgence : 112

Premier(s) intervenant(s) :

- *Quelles sont les mesures spécifiques à prendre, p. ex. en cas de substances dangereuses (après contact avec les yeux, après ingestion, après inhalation, ...) ?*
- *Qui doit être informé en plus ?*

Maintenance/Élimination des déchets

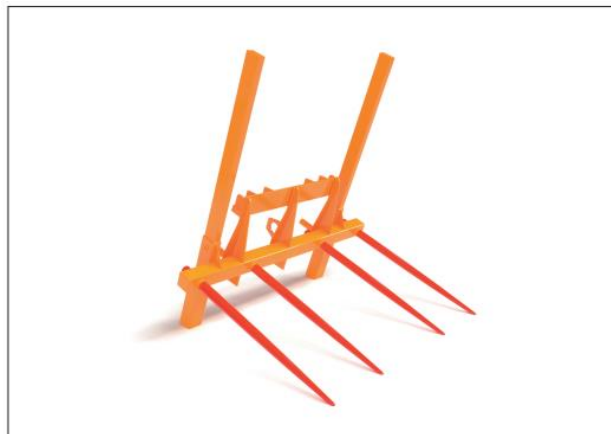
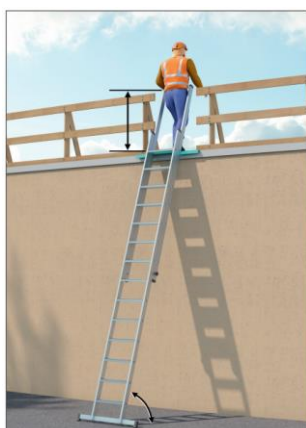
- *Qui est responsable de l'entretien/de l'élimination ?*
- *Quels contrôles sont nécessaires et dans quels délais (selon la législation, les indications du fabricant, ...) ?*
- *Comment et où faut-il éliminer les déchets, les substances dangereuses, les pièces d'une machine, etc.*

L'annexe donne au rédacteur la possibilité d'insérer des informations supplémentaires, des images, des tableaux, etc.

Sur demande, le service Prévention de l'Association d'assurance accident (AAA) peut mettre gratuitement des images à la disposition des entreprises luxembourgeoises.

Contact : Tél. : (+352) 26 19 15 - 2201
E-Mail : prevention.aaa@secu.lu
Web : aaa.lu/prevention

Exemples d'images :



Exploitation :

Poste de travail :

Responsable :

Signature

Date

Fiche opératoire

Chargeur télescopique à déport variable

Situations dangereuses dues à

- pièces chaudes du moteur (brûlures)
- bruit et vibrations du corps entier
- champ de vision réduit/angles morts
- chute d'objets
- terrain accidenté (renversement)
- composants hydrauliques
- pièces de machines mobiles sans protection
- lignes électriques aériennes sous tension



Mesures de prévention et règles de conduite

- Les chargeurs télescopiques à déport variable ne peuvent être utilisés que par des personnes instruites et/ou formées.
- La notice du fabricant doit être respectée.
- Avant de commencer le travail, procéder à un contrôle visuel pour détecter d'éventuels défauts de fonctionnement ou vices apparents.
- Porter des chaussures de sécurité ainsi que des protections auditives (si le niveau sonore est supérieur à 80 dB(A)).
- Porter la ceinture de sécurité à chaque déplacement.
- Appliquer la « règle des trois points » en descendant (ne pas sauter !).
- Respecter la règle « pas de siège - pas de passager ».
- Tenir les personnes à l'écart de la zone de danger.
- Ne pas passer sous l'équipement de travail soulevé ou sous la charge soulevée.
- Ne pas conduire avec la charge soulevée.
- Dans les montées/descentes, toujours guider la charge du côté de la montée et près du sol.
- Prévoir un guide en cas de champ de vision réduit ou d'angles morts.
- Nettoyer régulièrement les systèmes de recul ainsi que les rétroviseurs latéraux et la vitre arrière.
- Maintenir une distance de sécurité (au moins 5 m si la tension est inconnue) par rapport aux lignes aériennes sous tension.
- Lors des pauses, serrer le frein de stationnement et sécuriser le chargeur télescopique à déport variable contre toute utilisation non autorisée (retirer la clé) - abaisser la flèche !
- Ne pas fumer en faisant le plein et laisser refroidir le chargeur télescopique avant de le garer dans le hall.



Comportement en cas d'incidents

- Combattre les débuts d'incendie avec un extincteur - appeler les pompiers en urgence !
- En cas de danger, arrêter immédiatement le moteur et abaisser l'outil de travail !
- Signaler immédiatement les défauts constatés.
- Lors de travaux d'entretien, de nettoyage et de réparation : abaisser l'outil de travail, retirer la clé de contact et attendre l'arrêt du moteur.

Comportement en cas d'accident – Premiers secours



Appel d'urgence : 112

Premier(s) intervenant(s) :

- Appelez les secours (112) !
- Arrêter le chargeur télescopique à déport variable et sauver le(s) blessé(s) de la zone dangereuse si nécessaire !
- Apporter les premiers secours ! - Le cas échéant, lutter contre les débuts d'incendie à l'aide d'un extincteur.

- Effectuer la maintenance et l'entretien conformément au plan de maintenance (indications du fabricant)
- Ne confier les réparations qu'à une personne compétente.
- Faire effectuer un contrôle au moins 1 x par an par une personne compétente.

Annexe

